

**Certifié
conforme**

AB CONSEIL

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU)

Capital social : 1 000 €

RCS Paris 953 175 866

Siège social :

13 avenue de Laumière – 75019 Paris

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

(Décision de l'associé unique)

En date du 18 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 décembre 2025,

Monsieur Antoine BERTOUT,
demeurant 118 avenue Jean Jaurès, 75019 Paris,

associé unique de la société AB CONSEIL,
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1 000 €, immatriculée au Registre du
Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 953 175 866,

agissant également en qualité de Président,
s'est réuni en Assemblée Générale Extraordinaire.

L'associé unique, détenant la totalité des actions composant le capital social, peut valablement
statuer.

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social
- Modification corrélative des statuts
- Pouvoirs pour formalités

Première résolution – Transfert du siège social

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société :

Ancien siège :

13 avenue de Laumière – 75019 Paris

Nouveau siège :

118 avenue Jean Jaurès – 75019 Paris

Ce transfert prend effet à compter du 18 décembre 2025.

La société restera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution – Modification des statuts

En conséquence de la décision de transfert de siège social, l'associé unique décide de modifier l'article des statuts relatif au siège social, qui sera désormais rédigé comme suit :

Article – Siège social

Le siège social est fixé : 118 avenue Jean Jaurès – 75019 Paris.

Il peut être transféré par décision de l'associé unique.

Le reste des statuts demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution – Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et de dépôt.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Fait à Paris,

Le 18 décembre 2025

L'associé unique et Président

Antoine BERTOUT

Signature :

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a horizontal stroke and a loop.